



CADENET PHOTOVOLTAIQUE

(Siret : 89888146100013)

M. CADENET

ZI de Vergonhac

12100 SAINT GEORGES DE LUZENCON

Entreprise titulaire de la qualification

QualiPV 500

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 500 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 27 mai 2025 au 27 mai 2026

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 07/03/2025 : SV75305481 - ERGO VERSICHERUNG

- décennale au 07/03/2025 : SV75305481 - ERGO VERSICHERUNG

QualiPV 36

Engagée pour la qualité d'installation des générateurs photovoltaïques raccordés au réseau d'une puissance inférieure à 36 kVA (compétences électrique et accessoirement la compétence d'installation au bâti pour les systèmes non intégrés ou en surimposition uniquement)

Période couverte par le certificat : 07 octobre 2024 au 07 octobre 2025

Police d'assurance responsabilité civile

- générale au 02/12/2023 : SV75305481 - ERGO VERSICHERUNG

- décennale au 02/12/2023 : SV75305481 - ERGO VERSICHERUNG



Numéro QualiPV : QPV/65617

Forme juridique : SAS

L'entreprise s'engage à renouveler toute assurance obligatoire pendant la durée de son engagement

Fait le 27 mai 2025

Gaël Parrens,

Président de l'instance de qualification

Grâce au site www.qualit-enr.org, rubrique « Annuaire » contrôlez en continu la qualification de l'entreprise

Association Qualité Energies Renouvelables

Siège social :

24 rue Saint-Lazare • 75009 PARIS

SIRET 489 907 360 00049



QualiPV est un signe de qualité géré par **Qualit'EnR**.

L'association Quali'EnR est propriétaire de la marque collective communautaire QUALIPV n° 009007204 déposée dans les classes 9, 35, 37, 38, 41 et 42

Le présent certificat couvre les périodes de validité précisées ci-dessus pour chaque qualification, sous réserve du respect des conditions définies dans le règlement d'usage des qualifications. La qualification est délivrée pour une durée de deux ou quatre ans décomposée en 2 ou 4 certificats de 12 mois délivrés après contrôle du respect des exigences définies dans les règlements d'usage. L'échéance de chaque qualification est : 27 mai 2029 pour QualiPV 500, 07 octobre 2025 pour QualiPV 36